

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 25/04/16

## DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20160415-lmc192529-DE-1-1

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 15 avril 2016

**POLITIQUE D05 GOUVERNANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE  
REPRÉSENTATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ  
DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu sa délibération en date du 19 juin 2015 portant désignation des représentants du département des Yvelines au sein de commissions administratives et d'organismes extérieurs, et, en particulier, au sein du conseil d'administration de l'université de Versailles – Saint Quentin-en-Yvelines,

Vu le courrier de l'université de Versailles – Saint Quentin-en-Yvelines en date du 6 avril 2016, confirmant l'obligation pour la collectivité départementale de désigner, pour la représenter au sein du conseil d'administration de l'université de Versailles – Saint Quentin-en-Yvelines un titulaire de même sexe que son suppléant,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Confirme la désignation, en qualité de titulaire, de Madame Marie-Célie GUILLAUME, pour représenter le département des Yvelines au conseil d'administration de l'université de Versailles – Saint Quentin-en-Yvelines.

Désigne Madame Claire CHAGNAUD-FORAIN, en qualité de suppléante, pour représenter le département des Yvelines au conseil d'administration de l'université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines en remplacement de Monsieur Yves VANDEWALLE.